

Perspectives de développement

La crise de 2009 et ses conséquences ont mis en lumière les fragilités de l'économie traditionnelle guadeloupéenne. De nouveaux secteurs apparaissent et offrent un potentiel de développement économique.

La silver économie, un enjeu imminent

Afin de mieux appréhender le vieillissement de la population, faire reculer et mieux accompagner la perte d'autonomie quand elle apparaît, le gouvernement a défini le 24 avril 2013, comme axe de développement, la silver économie ou l'économie au service des personnes âgées. La silver économie est désormais comprise par la majorité des acteurs comme l'ensemble des biens et services développés permettant de répondre aux besoins des personnes âgées, dans tous les secteurs d'activité : santé, transports, loisirs, habitat, alimentation, urbanisme.

En Guadeloupe, la part des 60 ans et plus aura progressé de plus de moitié entre 2013 et 2030, passant de 21 % à 34 %. Le phénomène socio-économique majeur qu'est le vieillissement de la population est une conséquence de l'allongement tendanciel de l'espérance de vie et du passage aux âges avancés des générations nombreuses du baby-boom, nées entre 1946 et le début des années 70.

La silver économie constitue un enjeu économique d'avenir puisqu'au-delà des aspects démographiques (solde naturel, solde migratoire, retour des diplômés

au pays), le poids de la consommation des 60-74 ans progressera fortement à l'horizon 2030. L'autonomie diminuant avec l'âge, cette population se segmente en autant de marchés spécifiques répondant à des besoins différents : ceux des seniors autonomes, ceux associés à la perte d'autonomie et ceux à destination des personnes dépendantes. La silver économie peut constituer une opportunité, une source d'innovation et une promesse de croissance et d'emplois pour les années à venir.

La diversité des niveaux de vie et des situations caractérise chaque tranche d'âge. Les seniors restent des consommateurs ; la disponibilité des jeunes seniors devrait orienter l'offre vers les loisirs et le bien-être par exemple. Entre le sport, le domaine du bien-être et le développement personnel, de nouveaux services peuvent émerger, et des services existants se développer. Ces services pourraient notamment être intégrés par les professionnels de l'aide à domicile à leur offre d'accompagnement.

Les problématiques liées à l'accessibilité aux équipements sont accentuées par une mobilité des seniors potentiellement réduite du fait de leur âge et/ou de leur état de santé. La recherche d'amélioration de leur qualité de vie peut passer par le développement des métiers des services à la personne, axés notamment sur l'aide à la mobilité (accompagnement extérieur, transport de personnes...).

Aménager les logements

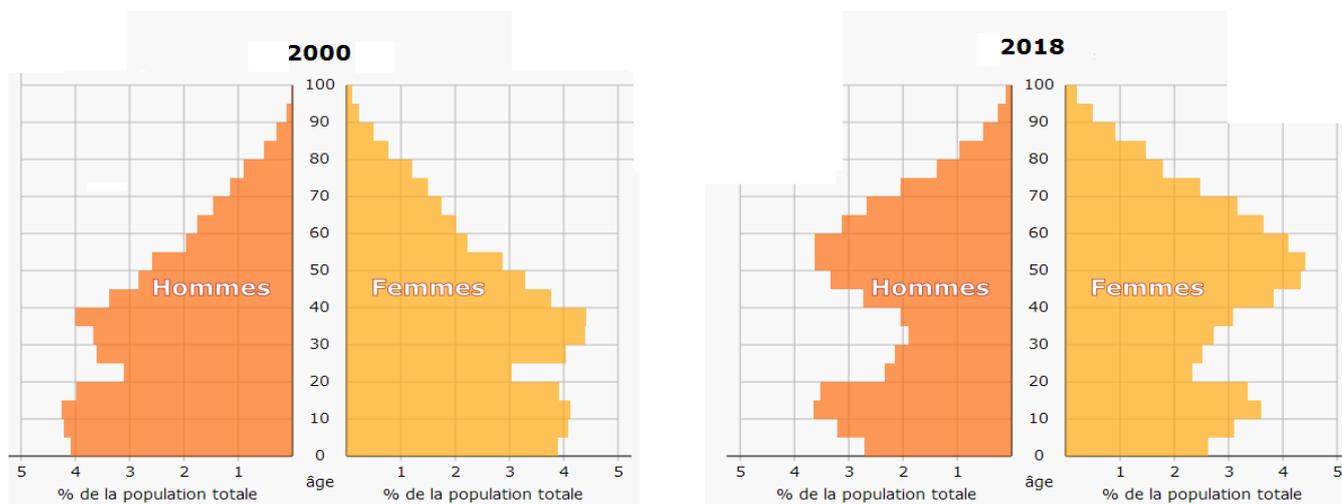
La perte d'autonomie suppose l'anticipation d'une meilleure accessibilité ou l'aménagement des logements. Le maintien à domicile engendre des besoins multiples : les personnes âgées de 80 ans et plus résidant à domicile sont très majoritairement propriétaires de leur logement (86 %)¹. Et plus de 80 % d'entre elles, vivent dans une maison individuelle. Les logements ne sont pas toujours adaptés à leurs besoins : 31 % des personnes âgées de 80 ans et plus vivent dans un logement d'au moins cinq pièces. Le maintien à domicile nécessite préventions et aménagement du logement. La prévention peut limiter ou retarder la perte d'autonomie. Il peut s'agir d'une prévention contre certains accidents pouvant amener une perte d'autonomie. L'aménagement des logements peut s'avérer décisif pour le maintien des personnes à leur domicile.

L'augmentation du nombre de personnes âgées et la moindre disponibilité des aidants familiaux devraient entraîner un recours accru à des services d'aides à domicile hors soins (aides ménagères, aides à domicile, auxiliaires de vie sociale, gardes à domicile et services de portage). La dépendance nécessite une offre diversifiée en biens mais surtout en services à la personne. Ce vieillissement peut être analysé comme une opportunité

¹ Source : Insee - enquêtes Handicap-Santé, Omphale scénario central, Recensement de la population 2007

41 La population vieillit, les jeunes actifs sont de plus en plus nombreux à partir du territoire

Pyramide des âges en Guadeloupe en 2000 et en 2018



Source : Insee, estimations de population (résultats arrêtés fin 2018)

en termes de création d'entreprise. Elle peut engendrer une dynamique dans tous les domaines d'activité, et suppose des innovations techniques (comme le recours à la domotique encore appelée maison connectée ou intelligente), organisationnelles, et une adaptation de la société.

Le tourisme : un fort potentiel

En 2017, le secteur de l'hôtellerie et la restauration a généré un chiffre d'affaires d'environ 340 millions d'euros et une valeur ajoutée de 130 millions d'euros. Comparée à 2012, la progression de ces deux indicateurs est timide (+ 1,5 % par an depuis 2012). Entre 2000 et 2018, la part des dépenses touristiques (hors transport aérien) dans le PIB est restée stable, soit environ 6 %. Malgré sa situation privilégiée, la Guadeloupe ne semble pourtant pas avoir exploité complètement son potentiel touristique. En 2019, elle était classée au 12e rang des destinations touristiques dans les Caraïbes¹.

Confrontée à un contexte de forte concurrence, l'activité touristique doit chercher de nouvelles valeurs ajoutées pour développer l'emploi. Elle est riche d'un potentiel quantitatif et qualitatif. La structure d'accueil des touristes, ainsi que l'offre de loisirs sont très diversement implantées et restent concentrées sur deux zones littorales : Riviera et Îles du Nord. Le potentiel d'accroissement de la clientèle est important, à travers l'augmentation des capacités d'accueil et le recentrage de la filière sur des objectifs qualitatifs. Toutefois, le développement du tourisme passe par une politique de rééquilibrage et d'aménagement du territoire, notamment en valorisant le Sud Basse-Terre.

Des niches à développer pour s'adapter au nouveau tourisme

Les attentes et les modes de consommation des visiteurs ont par ailleurs évolué, il reste des niches à développer dans le domaine de l'écotourisme, du tourisme vert, de la thalassothérapie, du tourisme sportif. Alors qu'ils allaient majoritairement dans les hôtels pour profiter des plages de la Grande-Terre, la demande des touristes a évolué en matière d'habitation. Les gîtes et les chambres chez l'habitant ont la faveur des adeptes d'un tourisme vert, celui des randonnées, de la découverte de la nature et des sports de rivière (kayak et canyoning).

¹ D'après le magazine américain U.S. News & World. Ce classement prend en compte plusieurs critères comme le coût moyen d'une chambre d'hôtel ou le nombre d'attractions proposé aux visiteurs de l'île.

Cette orientation attire un nombre croissant de visiteurs et permet la création et la préservation de nombreuses structures de petites tailles dans tout l'archipel. Ces structures constituent aussi de vrais gisements d'emplois et contribuent à la sauvegarde d'activités de proximité, qu'il s'agisse de l'artisanat ou de la restauration voire du petit commerce.

La destination Guadeloupe bénéficie, particulièrement dans la zone Caraïbe, de l'excellente réputation de ses services de santé. Elle représente donc une opportunité pour attirer la clientèle touristique du bassin Caribéen et d'Amérique du Nord. À ce titre, la création à Marie-Galante d'un centre de rééducation fonctionnelle pour les sportifs est à l'étude. La ville du Moule accueillera le centre de thalassothérapie Serge Blanco. Par ailleurs, la reprise de l'hôtel Arawak au Gosier, par un groupe d'investisseurs guadeloupéens, symbolise une orientation structurée vers le tourisme de santé. L'hôtel sera en effet principalement dédié à l'accueil de touristes en parcours de soins récréatifs ou médicaux.

Mais le développement du tourisme est en partie tributaire des orientations en termes de politique fiscale et douanière, de la politique aérienne, de la politique de l'emploi. CICE (crédit d'impôts compétitivité emploi), zone franche globale, défiscalisation, exonération sociale, etc. sont des outils pour favoriser le développement des activités touristiques.

Donner une nouvelle orientation à l'agriculture

La surface agricole utile représentait en 1973 un tiers du territoire. En 2018, cette part n'est plus que d'un cinquième. Les emplois du secteur n'ont cessé de diminuer et les petites exploitations laissent place aux grandes exploitations.

La crise sociale de 2009 a débouché sur la tenue d'états généraux dont les propositions, en matière d'agriculture, faisaient état de la recherche de l'autonomie alimentaire de la Guadeloupe et la recherche de la qualité des produits. Le développement actuel de nouvelles méthodes de culture plus responsables permettant de limiter l'utilisation d'engrais et pesticides va dans ce sens et ouvre de nouvelles opportunités en termes d'emplois. Le savoir-faire des jardins créoles pourrait être mis à profit dans le développement d'une agriculture permettant la moindre utilisation de produits chimiques. D'anciens fruits et légumes pourraient être remis au goût du jour et permettre de valoriser la diversité des produits agricoles guadeloupéens.

Les filières café et cacao pourraient être revalorisées, car ces productions peuvent se développer sans concurrencer, en termes de foncier, les cultures existantes.

La chasse aux pesticides a déjà commencé avec la mise en place de surfaces agricoles biologiques. Bien que la filière soit embryonnaire avec 0,9 % de la surface agricole utile certifiée en bio ou en conversion, elle se développe petit à petit avec une hausse de 36 % entre 2017 et 2018 de la surface bio ou en conversion (+ 17 % sur la France entière). À La Réunion cette surface s'établit déjà à 1 272 hectares, soit 3 % de la SAU.

Le projet de loi sur l'agriculture et l'alimentation adopté par l'Assemblée nationale le 30 mai 2018 prévoit, qu'au plus tard en 2022, les repas dans la restauration collective publique devront comprendre au moins 50 % de produits issus de l'agriculture biologique ou tenant compte de la préservation de l'environnement. Il devrait accélérer le développement de cette filière, à condition de mettre en place un accompagnement des agriculteurs, financier d'une part avec des aides à la conversion et à l'embauche, et une transmission des savoir-faire d'autre part (formations).

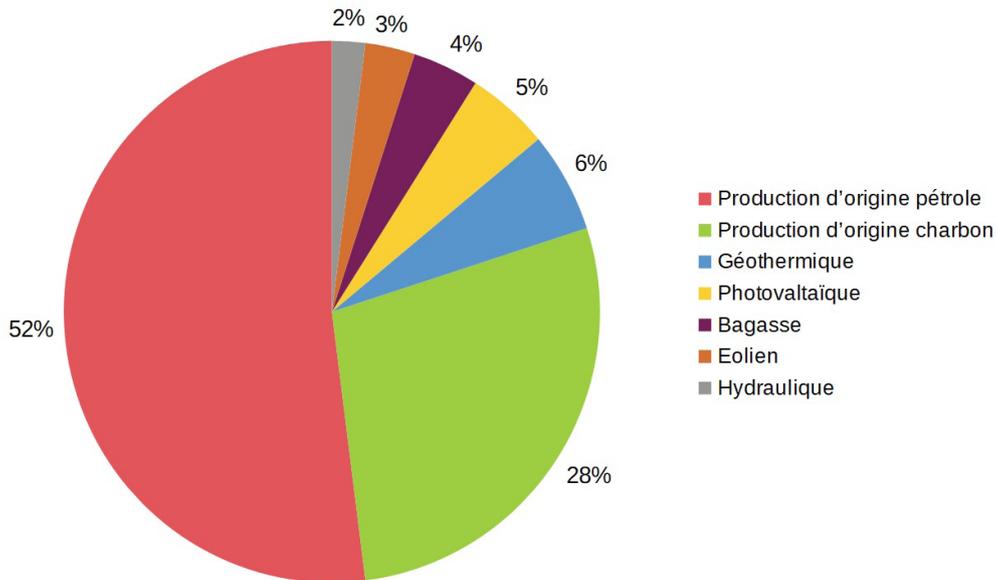
20 % de la production d'électricité provient d'énergies renouvelables

Sur un archipel dépourvu de gisement de ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie représente un défi permanent. De par son caractère insulaire, la Guadeloupe est qualifiée d'un point de vue énergétique, de Zone Non Interconnectée². Aussi, l'énergie finale qui y est consommée est composée essentiellement d'énergies fossiles (fuel et charbon). En 2018, la production d'électricité s'élève à 1 704 GWh (contre 1 757 GWh en 2017), dont 78,8 % sont produits à partir des énergies fossiles, soit 1 342 GWh.

La part de la production des énergies renouvelables (EnR) progresse (21,2 % en 2018) grâce à l'essor de la géothermie en lien avec la reprise de la centrale de Bouillante par un industriel expérimenté (ORMAT) et du photovoltaïque au regard des dispositifs attractifs pour les investisseurs comme le tarif de rachat par EDF et la défiscalisation. Elles représentent désormais plus de 50 % de la production énergétique d'origine renouvelable. Sous l'effet des objectifs assignés par la loi sur la Transition énergétique pour une croissance verte adoptée en juillet 2015, la croissance des EnR dans le mix énergétique devrait se poursuivre.

² Les ZNI désignent les îles françaises dont l'éloignement géographique empêche ou limite une connexion au réseau électrique continental (DOM, COM, Corse..).

Répartition de la production d'électricité selon la source d'énergie primaire en 2017 (%)



Source : Ademe

En 2017, le secteur de production et distribution d'électricité et de gaz occupe près de 200 salariés (+ 18 % par rapport à 2012) et génère un chiffre d'affaires de 175 millions d'euros pour une valeur ajoutée de 72 millions d'euros (+ 80 % par rapport à 2012).

Le secteur de l'énergie offre ainsi des opportunités professionnelles en Guadeloupe et dans la Caraïbe grâce à l'exportation de savoir-faire. Les possibilités sont multiples : énergie hydraulique, l'énergie éolienne, l'énergie solaire thermique, l'énergie solaire photovoltaïque, biomasse, énergie géothermique, énergie marine. Elles participent à la sécurité de nos approvisionnements énergétiques et contribuent à la création d'emplois locaux ainsi qu'à un meilleur équilibre dans l'aménagement du territoire. Pour répondre aux enjeux des EnR, de nouveaux métiers émergent : installateur de panneaux solaires, conseiller info-énergie, technicien conseil en photovoltaïque, technicien éolien, Ingénieur et technicien photovoltaïque, agent de développement des énergies renouvelables, chef de projet éolien, ingénieur en énergie solaire, etc.

De multiples sources d'énergies renouvelables

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique énergétique, la Région Guadeloupe a entamé une réflexion sur les potentialités énergétiques de la biomasse sur le territoire et les perspectives de développement des filières bioénergétiques locales.

Un Schéma régional de la biomasse, en cours d'élaboration, sera adossé à la révision de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Il concerne toute la biomasse (forestière, agricole, biodéchets et bois déchet).

La PPE de Guadeloupe retient un objectif de développement de la **biomasse**, en équivalent puissance électrique de + 66 MW installés sur le territoire d'ici 2023, dont une majeure partie (43 MW) viendront en substitution de moyens thermiques au charbon, pour la centrale thermique du Moule.

La centrale de Bouillante est la première centrale **géothermique** produisant industriellement de l'électricité en France. La zone de Bouillante bénéficie en profondeur d'un réservoir géothermique de haute température (250 °C). Ce réservoir est partiellement exploité par deux unités industrielles : Bouillante 1 depuis 1996, dotée d'une puissance électrique installée de 4,5 MWe, et l'unité Bouillante 2 en service depuis 2005 d'une puissance électrique installée de 11 MWe. Ces deux unités alimentent le réseau électrique guadeloupéen et ont produit 6,4 % de la part d'électricité en 2017 (+ 33 % par rapport à 2016). Le potentiel supplémentaire de la zone est estimé entre 30 et 50 MWe, et un projet d'extension, Bouillante 3, est à l'étude.

Les objectifs de la PPE à l'horizon 2023 sont ambitieux : elle vise 15 MW supplémentaires de **photovoltaïque** sans solution de stockage, dans des logiques d'autoconsommation en journée,

essentiellement pour le secteur tertiaire ; la puissance photovoltaïque supplémentaire avec stockage s'établirait à 52 MW.

En parallèle, la Guadeloupe entend optimiser l'utilisation de l'électricité d'origine photovoltaïque sur son territoire, en la couplant au développement de la mobilité électrique et du bâtiment durable, dans des logiques visant à favoriser l'autoconsommation.

L'éolien fait partie des sources d'énergie électrique variables. En 2017, elle représente 3 %, de la production totale d'électricité, soit 51 008 MWh, produits par 12 parcs éoliens. En dépit d'un important gisement de vent et d'un fort potentiel de développement, la filière a connu un très faible développement ces dernières années, seuls 45 MW de projets éoliens ont été autorisés en 2016. Pourtant, le Schéma régional Éolien estime le potentiel de développement entre 70 et 110 MW supplémentaires. Dans ce contexte, la PPE prévoit d'ici 2023, la possibilité d'installer + 82 MW supplémentaires de projets éoliens terrestres avec stockage.

Les énergies marines renouvelables (EMR), thermiques ou électriques représentent une opportunité majeure pour les territoires insulaires. A ce jour, elles ne sont pas encore valorisées en Guadeloupe même si quelques projets sont en réflexion de même que des recherches menées par l'Université des Antilles. Valoriser les EMR constitue un enjeu de long terme majeur dans le contexte guadeloupéen.